

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq BP 80479 59208 Tourcoing Cedex

Tél.: 03 20 23 37 00 Fax: 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI\_2022\_0359

L X X

×

(XX

ľxx

x x

×

×

×

×

×

XX

×

×

XX

\* ×

×

×

<u>Objet</u>: Marchés n°22.098 et 22.099; travaux de réaménagement du boulevard

Gambetta à Tourcoing

## DECISION MUNICIPALE MODIFICATIVE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 & L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Vu le code de la Commande Publique ;

Considérant que par la délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, Madame la Maire est habilitée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant que la Ville de Tourcoing a lancé un avis d'avis d'appel public à la concurrence le 28 juin 2022 pour le marché de travaux de réaménagement du boulevard Gambetta ;

Considérant que ce marché est décomposé en deux lots : lot n°1 « Plantations » et lot n°2 « Mobilier urbain » ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres tenue le 28 septembre 2022 a attribué les marchés aux sociétés reprises ci-après :

- Marché n°22.098 (lot n°1 « Plantations »): France ENVIRONNEMENT située ZA Les Marlières à AVELIN (59710) pour un montant maximum annuel de commande de 600 000 € HT;
- Marché n°22.099 (lot n°2 « Mobilier urbain ») : INOVERT TERRIDEAL située Zone de la Broye Rue du Chauffour à ENNEVELIN (59710) pour un montant maximum annuel de commande de 100 000 € HT.

Considérant que la durée d'exécution du marché n°22.099 indiquée dans la décision municipale DCPAJI\_D2022\_0256 est erronée.

## **DECIDONS**

Article 1er: De modifier la décision municipale DCPAJI\_D2022\_0256 relative à la signature des marchés n°22.098 et n°22.099 pour travaux de réaménagement du boulevard Gambetta à Tourcoing qui dispose que la durée d'exécution du lot n°2 « Mobilier urbain » (marché n°22.099) est de 280 jours et prend effet à compter de la de notification de l'ordre de service.

## Article 2 : De conclure :

- Pour le lot n°1 « Plantations : le marché n°22.098 avec la société France ENVIRONNEMENT située ZA Les Marlières à AVELIN (59710) pour un montant maximum annuel de commande de 600 000 € HT. La durée d'exécution du marché est de 280 jours et prend effet à compter de la date de notification de l'ordre de service.
- Pour le lot n°2 « Mobilier urbain » : le marché °22.099 avec la société INIVERT -TERIDEAL située Zone de la Broye - Rue du Chauffour à ENNEVELIN (59710) pour un montant maximum annuel de commande de 100 000 € HT. La durée d'exécution du marché est de 135 jours et prend effet à compter de la date de notification de l'ordre de service.
- Article 3 : La présente décision annule et remplace la décision DCPAJI\_D2022\_0256.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision est faite ;

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le

1 5 DEC. 2027

Pour le Maire et par délégation Le Premier Adjoint

Jean Marie VUYLSTEKER

DELAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le :

1 9 DEC. 2022